

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & D'UTILISATION WEENECT

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

La Société Hareau SAS, Société par action simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 538 863 937, dont le siège social est situé 101 rue de Sèvres à Paris (75280 Paris Cedex 06) représentée par son Président, domicilié en cette qualité au dit siège (la « Société ») commercialise sur les sites internet <https://www.weenect.com> et my.weenect.com et userspace.weenect.com (le « Site ») le système WEENECT KIDS et/ou WEENECT DOGS 2 et/ou WEENECT SILVER et/ou WEENECT PETS et/ou WEENECT CATS et/ou WEENECT CATS 2 constitué d'un Traceur GPS (le « Traceur ») permettant aux clients (le(s) « Client(s) »), à condition que celui-ci ait souscrit à une des formules d'abonnement WEENECT (les « Abonnements »), de communiquer en temps réel des informations relatives au Traceur et de le géolocaliser par le biais d'une application Android ou iOS (l' « Application ») pour téléphone disposant d'une connexion internet continue (le « Smartphone »). La Société propose en outre au Client des services optionnels liés aux Abonnements (les « Services »).

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (les « CGV »), ainsi que les documents auxquels elles font référence (et notamment la section « Boutique » du Site), ont pour objet de définir les droits et obligations respectives de la Société et des Clients (les « Parties ») dans le cadre de la vente sur son Site des Traceurs, Services et Abonnements et de leur utilisation par les Clients. Elles constituent les seules stipulations contractuelles applicables entre la Société et le Client et excluent du champ contractuel les éventuelles conditions générales d'achat du Client, sauf dérogation expresse écrite et signée par les Parties.

Ainsi, toute création de compte effectuée sur le Site suppose la lecture et l'acceptation préalable des présentes CGV, dont le Client reconnaît avoir pris connaissance, les avoir comprises et acceptées en parfaite connaissance de cause. L'acceptation des CGV est confirmée lorsque le Client coche la case « j'accepte » liée aux présentes CGV.

ARTICLE 1. ACCESSIBILITÉ DU SITE ET DES SERVICES

1.1. Le Site est ouvert à tous les utilisateurs du réseau Internet par principe accessible 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, par la Société ou ses prestataires, pour les besoins de sa maintenance ou cas de force majeure. La Société ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site.

1.2. La Société ne garantit pas que le Site sera exempt d'anomalies, erreurs ou bugs, ni que le Site fonctionnera sans panne ni interruption. Elle peut à cet égard déterminer librement toute période d'indisponibilité du Site ou de son contenu.

1.3. Les Traceurs, Abonnements et Services seront accessibles dans les pays couverts par le service dont la liste évolue continuellement et est disponible sur le Site (le « Territoire »). Pour des raisons logistiques, toutes les souscriptions ou commandes en dehors du Territoire ne pourront pas être prises en compte par la Société.

1.4. En s'inscrivant sur le Site, le Client déclare et garantit à la Société qu'il est majeur et a la capacité juridique pour contracter, qu'il réside sur le Territoire et accède au Site à partir du Territoire et qu'il dispose des compétences, des matériels et des logiciels requis pour l'utilisation d'un site marchand sur Internet et le téléchargement de l'Application sur son Smartphone.

ARTICLE 2. INSCRIPTION SUR LE SITE

2.1. L'achat de Traceurs, Services ou Abonnements nécessite l'inscription préalable du Client sur le Site.

- 2.2. L'inscription du Client sur le Site sera validée par la Société après vérification du formulaire standard rempli par le Client. Le Client recevra un e-mail de confirmation d'inscription sur l'adresse indiquée dans le formulaire.
- 2.3. Le Client est tenu de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements fournis à la Société lors de la souscription.
- 2.4. La Société ne pourra être tenue responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découlent, notamment s'agissant de l'adresse de livraison du Client.
- 2.5. L'inscription du Client sur le Site vaut acceptation des CGV indépendamment de toute commande de Traceur, Service ou Abonnement (la « Commande »). Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la Société constitueront la preuve de l'ensemble des transactions passées par le Client.
- 2.6. Une fois l'inscription validée, la Société met à la disposition du Client, sur son Site, un espace client (l'« Espace client ») lui permettant de vérifier les paramètres de son compte, accéder à l'activation des Traceurs, récapitulatif des Services et Abonnements en cours et la liste des factures. Le Client s'engage à fournir à la Société des informations (adresse et coordonnées bancaires) exactes et à informer la Société dans les meilleurs délais de toute modification de ces informations.
- 2.7. Le Client s'engage à indiquer ses coordonnées (nom, prénom, numéro de Client) à la Société dans toute correspondance afin de faciliter l'authentification et le traitement de ses demandes. Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte ou traitée par la Société.

ARTICLE 3. ACHAT DES PRODUITS – PAIEMENT - LIVRAISON

- 3.1. Les Traceurs, Services ou Abonnements sont disponibles à l'achat sur le Site.
- 3.2. Préalablement à tout achat, le Client doit s'assurer que son équipement téléphonique est compatible avec les spécifications techniques du système WEENECT, notamment que son Smartphone est compatible avec l'Application. Il peut s'en assurer en téléchargeant l'application.
- 3.3. La Société ne pourra pas être tenue responsable de l'achat par le Client d'un Traceur alors que son Smartphone ou son équipement n'est pas compatible.
- 3.4. Le prix des Traceurs, Services ou Abonnements ainsi que les frais de livraison sont ceux qui figurent régulièrement sur le Site. Les prix des Traceurs inclut la TVA pour les pays de l'Union Européenne, en dehors de l'Union Européenne les prix sont sans TVA.
- 3.5. Les prix des Traceurs, Services ou Abonnements et les frais de livraison sont susceptibles de changer à tout moment, mais les changements n'affecteront pas les Commandes validées par le Client avant changement de prix. Un email de notification sera envoyé au Client pour accord en cas de changement de prix ou de modification des CGV.
- 3.6. Le Client peut sélectionner autant de Produits qu'il le souhaite qui s'ajouteront à son panier numérique (le « Panier »).
- 3.7. Le Panier récapitule les Traceurs, Services ou Abonnements choisis par le Client, ainsi que les frais de port applicables à la Commande. Le Client pourra librement modifier le Panier avant validation de sa Commande. La validation de la Commande vaut acceptation par le Client du prix des Traceurs, Services ou Abonnements, ainsi que des frais de port. Une confirmation de Commande sera envoyée par la Société au Client sur l'adresse email donnée par le Client lors de son inscription sur le Site.
- 3.8. Le paiement des Traceurs, Services ou Abonnements (le « Paiement ») doit être effectué via l'une des interfaces proposées sur le Site. Dès réception du Paiement, la Société adressera au Client une confirmation de Commande. L'absence de réception du Paiement par la Société dans un délai de 5 jours ouvrés entraînera

l'annulation de la Commande et l'annulation de la livraison des Traceurs (la « Livraison ») ainsi que l'annulation des Services.

3.9. La Société procèdera à l'expédition des Traceurs au plus tard un jour ouvré à compter de l'encaissement du paiement sauf si l'un des Traceurs de la Commande est en phase de précommande ; dans ce cas la Commande sera expédiée une fois que la phase de précommande aura touché à sa fin (la date de fin de précommande est signifiée sur la fiche du produit concerné).

3.10. La Société procèdera à la livraison des Traceurs au plus tard 3 jours après l'expédition pour la France, 5 jours après l'expédition pour l'Europe et 10 jours après l'expédition pour le reste du monde.

3.11. Les pays couverts par la livraison sont ceux proposés dans la liste déroulante de l'étape du choix de l'adresse de livraison.

ARTICLE 4. DISPONIBILITE DES TRACEURS – PERTE – VOL

4.1. Les Traceurs sont disponibles tant qu'ils sont annoncés sur le Site et dans la limite des stocks disponibles.

4.2. En cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs Traceurs après passation de la Commande, le Client sera averti par e-mail. Le montant de sa Commande sera recalculé et le Client sera remboursé du prix des Traceurs manquants. Dans ce cas, la Société ne pourra être tenue responsable d'aucun préjudice subi par Le Client, ni tenue à aucun dommages-intérêts.

4.3. En cas de perte ou de vol du Traceur après la livraison, le Client s'engage à informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée d'une copie du procès-verbal établi par les services de police. La Société procèdera alors dans les meilleurs délais à la suspension de la ligne (abonnement téléphonique GSM) dont bénéficie le Traceur du Client.

4.4. La Société procèdera, dès réception du paiement du prix de vente du nouveau Traceur ou du Traceur de remplacement, qui sera facturé au Client à son prix de vente avant envoi, au remplacement du Traceur et à l'activation d'une nouvelle ligne GSM. Le remplacement pourra être gratuit si le Client dispose de la Garantie couvrant les frais de remplacement.

4.5. La Société ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une déclaration inexacte ou émanant d'un tiers ayant usurpé l'identité du Client.

ARTICLE 5. RETRACTATION – RETOUR

5.1. Conformément aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation et de la réglementation applicable en matière de vente de produits ou de prestations de service à distance, le Client non professionnel dispose d'un droit de rétractation de 30 jours à compter de la réception du Traceur. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé au premier jour ouvrable suivant.

5.2. Le Client peut exercer son droit de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception. Il doit au préalable contacter l'équipe support par mail à l'adresse family@weenect.com ou par téléphone au +33.1.87.66.00.83. Il doit alors renvoyer à la Société les Traceurs à ses frais, dans leur état d'origine (accessoires, notices, conditionnement, emballage d'origine). Si les conditions susmentionnées sont remplies, la Société remboursera au Client les sommes versées par virement, dans un délai d'un mois.

5.3. En cas de retour de Traceurs ne respectant pas les conditions de retour (emballage déchiré, Produit ouvert, notice absente etc.), le remboursement du Traceur ne pourra être effectué et la Société enverra un email de notification au Client. Seuls les Services et Abonnements seront remboursés.

ARTICLE 6. ACTIVATION DES TRACEURS

6.1. Le système WEENECT associe le Traceur à un abonnement téléphonique mobile GSM souscrit par et dont est seule titulaire la Société.

6.2. Le Traceur ne peut fonctionner qu'avec l'achat par le Client d'un ABONNEMENT dont les différentes formules sont décrites sur le Site. Afin de pouvoir utiliser la Traceur, le Client doit procéder à son activation sur le Site dans les 30 jours francs à compter de la réception de son ou ses Traceur(s). A défaut d'activation dans le délai, le Traceur et se faisant les Services et Abonnements ne sont plus utilisables ni accessibles pour le Client, ce dernier devant alors contacter le service clients de la Société afin de procéder à sa réactivation gratuite. Le compte et les identifiants attribués par la Société au Client sont strictement personnels et confidentiels. Le Client est seul responsable de la sécurité de leur conservation et divulgation. La Société recommande au Client de ne pas divulguer ces identifiants à un quelconque tiers.

6.3. Le Client est informé que les délais d'activation du Service dépendent étroitement des diligences des opérateurs de téléphonie mobile, la Société ne peut donc pas garantir de délai sur ce point.

6.4. Le Client se voit remettre, quelle que soit la formule d'abonnement qu'il a choisie, en plus du Traceur, une carte SIM, sans numéro de téléphone attribué, permettant le transfert de données entre le Traceur et les serveurs informatiques de la Société. La carte SIM remise au Client reste la propriété de la Société. Le Client s'interdit de copier, vendre, céder, louer, détruire, dégrader ou utiliser dans un autre appareil la carte SIM pendant toute la durée de l'ABONNEMENT. Le Traceur ne peut fonctionner avec une autre carte SIM que celle fournie par Weenect.

6.5. La carte SIM sera suspendue par la Société 30 jours après la fin de l'ABONNEMENT.

ARTICLE 7. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DE L'ABONNEMENT

7.1. L'ABONNEMENT entre en vigueur au jour de l'enregistrement par le Client du Traceur sur le Site, sous réserve d'encaissement par la Société du prix du Traceur et de L'ABONNEMENT.

7.2. L'ABONNEMENT comprend :

7.2.1. L'accès à l'Espace Client de paramétrage et gestion des alertes et du compte Client ;

7.2.2. Trois Mega Octets de transfert de données par mois donnant droit, en théorie, à un nombre de 20.000 positions par mois. Au-delà de 3 Mega Octets de consommation par mois, la carte Sim sera suspendue pour le restant du mois en cours puis réactivée le mois suivant. Cette limite est appliquée par la Société afin de se prémunir d'une utilisation frauduleuse ou abusive des cartes SIM.

7.3. Le Client choisit la formule d'Abonnement souhaitée au moment où il active son Traceur sur le Site.

7.4. Les Abonnements « 1 an » sont conclus pour une période de 1 an à compter de l'activation du Traceur. A l'issue des 12 mois s'effectue une reconduction tacite. Cette reconduction tacite est annulable à tout moment avant la fin des 12 mois en cours depuis l'Espace Client.

7.5. Les Abonnements « 2 ans » sont conclus pour une période de 2 ans à compter de l'activation du Traceur. A l'issue des 24 mois s'effectue une reconduction tacite. Cette reconduction tacite est annulable à tout moment avant la fin des 24 mois en cours depuis l'Espace Client.

7.6. Les Abonnements « liberté / sans engagement » sont conclus pour une période d'un mois à compter de l'activation du Traceur. A l'issue de ce mois s'effectue une reconduction tacite. Cette reconduction tacite est annulable à tout moment avant la fin du mois en cours depuis l'Espace Client.

7.7. Le client bénéficie d'une période de 15 jours "satisfait ou remboursé", au delà de cette période aucun remboursement ne sera octroyé au client

ARTICLE 8. SERVICES OPTIONNELS – GARANTIES

8.1. Outre les Abonnements, le Client pourra choisir, sans obligation d'achat, les Services optionnels listés sur le Site et notamment :

8.1.1. La saisie de 5 contacts d'alerte pour les emails, et pour les SMS si l'option Pack SMS est choisie.

8.1.2. La réception des Alertes par notifications Smartphone, emails ou SMS si l'option est activée.

8.1.3. L'option « appel vocal », limitée à 10 minutes par mois, permet de se faire appeler par les Traceurs (hors WEENECT PETS), depuis l'Application, au numéro enregistré dans l'Espace client.

8.1.4. La ou les Traceurs sont garanties(s) 2 ans par le constructeur. Cette garantie est applicable en cas de panne du Traceur, non provoquée par une chute ou une casse, ou un usage non-conforme, et tant que le Client est titulaire d'un Abonnement et à jour de ses paiements.

8.1.5. L'option "Casse et Perte" qui étend la garantie constructeur à la casse et à la perte du Traceur. Le remplacement du Traceur se fait sans conditions. Les frais d'expédition sont à la charge du Client. La Souscription ne peut avoir lieu qu'à l'enregistrement du Traceur ou si le Traceur est toujours en état de fonctionnement au moment de la souscription de l'option (une date de connexion ultérieure à la souscription sera nécessaire pour prouver ce fait). Au bout de 3 remplacements pour casse ou perte l'option sera résiliée de plein droit par Weenect (le Client ne sera plus prélevé du montant de l'option).

8.1.6. L'option "SMS" qui fait bénéficier le Client d'un crédit de 20 SMS mensuel

8.1.7. Les Services optionnels et packs SMS sont valables pour toute la durée de l'Abonnement et reportable sur tout renouvellement des Abonnements. Ils sont indépendants de l'Abonnement, payable mensuellement, avec reconduction tacite mensuelle.

8.2. Les stipulations des présentes CGV sont sans préjudice des garanties légales, et en particulier de la garantie contre les vices cachés visée aux articles L211 et L1641 et suivants du Code Civil.

- Articles L211-4 du Code de la Consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

- Articles L211-5 du Code de la Consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.»

- Article L211-9 du Code de la Consommation : « En cas de défaut de conformité, l'acheteur choisit entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le vendeur peut ne pas procéder selon le choix de l'acheteur si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte-tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par l'acheteur ».

- Article L211-10 du Code de la Consommation : « Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L. 211-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche. La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur ».

- Article L211-11 du Code de la Consommation : « L'application des dispositions des articles L. 211-9 et L. 211-10 a lieu sans aucun frais pour l'acheteur. Ces mêmes dispositions ne font pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts ».

- Articles L211-12 du Code de la Consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»

- Article 211-13 du Code de la Consommation : « Les dispositions de la présente section ne privent pas l'acheteur du droit d'exercer l'action résultant des vices rédhibitoires telle qu'elle résulte des articles 1641 à 1649 du code civil ou toute autre action de nature contractuelle ou extracontractuelle qui lui est reconnue par la loi ».

- Article 1641 du Code Civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

- Article 1644 du Code Civil : « Dans le cas des articles 1641 et 1643, l'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix, telle qu'elle sera arbitrée par experts. »

- Article 1645 du Code Civil : « Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur ».

- Article 1646 du Code Civil : « Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente ».

- Article 1647 du Code Civil : « Si la chose qui avait des vices a péri par suite de sa mauvaise qualité, la perte est pour le vendeur, qui sera tenu envers l'acheteur à la restitution du prix et aux autres dédommagements expliqués dans les deux articles précédents. Mais la perte arrivée par cas fortuit sera pour le compte de l'acheteur ».

- Article 1648 du Code Civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices apparents ou des défauts de conformité apparents. »

ARTICLE 9. OBLIGATIONS DU CLIENT – PAIEMENT – RETARD DE PAIEMENT

9.1. Le Client s'engage à se conformer à toutes les prescriptions relatives à la configuration et à l'utilisation du Traceur et à se référer au guide d'utilisation livré avec le Traceur. Le Client sera seul responsable d'une mauvaise configuration ou d'une mauvaise utilisation du Traceur.

9.2. En aucun cas le Client ne devra porter atteinte, ni laisser son entourage ou ses enfants porter atteinte à l'intégrité physique, électromagnétique et électronique du Traceur. La charge des risques relatifs à la possession et l'utilisation du Traceur est transférée au Client dès la réception du Traceur par ce dernier, sous réserve d'un vice de fabrication.

9.3. LES TRACEURS ne sont pas destinés à remplacer la surveillance directe.

9.4. Le Client s'engage à utiliser le produit WEENECT KIDS uniquement sur ses propres enfants s'ils ont plus de cinq ans et à respecter les conseils d'utilisation présents dans le guide d'utilisation, notamment : de placer le Traceur dans le sac de l'enfant et/ou d'utiliser la poche de protection incluse dans l'emballage du Traceur dès que possible. Le Client s'engage à utiliser le produit WEENECT SILVER uniquement sur des proches consentants et à respecter les conseils d'utilisation présents dans le guide d'utilisation, comme par exemple utiliser la poche de protection incluse dans l'emballage du Traceur dès que possible. Le Client s'engage à utiliser les produits WEENECT PETS, WEENECT DOGS 2, WEENECT CATS et WEENECT CATS 2 uniquement sur ses propres animaux et à respecter les conseils d'utilisation présents dans le guide d'utilisation.

9.5. Dans l'hypothèse où la Société envoie au Client, à la demande de ce dernier, un nouveau Traceur afin de pallier à un dysfonctionnement du Traceur initial, la Société enverra le second Traceur après réception du Traceur initial et vérification par ses services de l'état du Traceur et des conditions de validation de la garantie constructeur. Le Client devra au préalable contacter le service client pour disposer d'un N° de bon de retour. L'échange s'effectuera sans frais pour le Client sous réserve de validation des conditions de garantie par la Société.

9.6. En cas de retour de Traceurs ne respectant pas les conditions de retour (emballage déchiré, notice absente etc.) ou de dégradation du Traceur par le Client ou son entourage, le remplacement gratuit du Traceur ne pourra être effectué et la Société enverra un email de notification au Client. A la suite de quoi, la Société procédera, dès réception du paiement du prix de vente du nouveau Traceur de remplacement, qui sera facturé au Client avant envoi, au remplacement du Traceur dégradé.

9.7. Le Client accepte de recevoir ses factures sous format électronique uniquement, les factures seront mises à sa disposition sur son Espace client. Une facture papier sera envoyée au client sur simple demande de sa part.

9.8. Le Client s'engage à être à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la Société, conformément aux tarifs des Abonnements disponibles sur le Site. Le Client s'engage à consulter régulièrement ses emails et l'Espace Client afin de prendre connaissance de tous nouveaux messages et informations de la part de la Société.

9.9. La Société ne pourra être tenue responsable d'un manque d'informations si le Client l'a lui-même déclarée comme spam ou s'est désabonné de sa liste de diffusion.

9.10. La Société se réserve le droit de modifier unilatéralement le tarif de l'Abonnement et/ou tout ou partie des CGV préalablement applicable au Client à la fin de chaque période contractuelle. Le Client disposera de la faculté d'accepter ou de refuser ces modifications. S'il les accepte, les nouveaux tarifs et/ou CGV seront applicables sur la nouvelle période contractuelle

9.11. Par ailleurs, la Société se réserve le droit de suspendre L'Abonnement et les Services ou encore de désactiver le Traceur en cas d'incident de paiement non régularisé par le Client.

ARTICLE 10. DESACTIVATION DU COMPTE CLIENT

Le non-respect par le Client des obligations souscrites aux termes des CGV, tout incident de paiement du prix d'une Commande, des agissements contraires à la morale et l'ordre public ou à la réputation et à l'image de la Société, la délivrance de fausses informations lors de la création du compte, pourront entraîner la suspension de l'accès aux Services et Abonnements de la Société, voire la résiliation de son compte et de ses Abonnements en fonction du degré de gravité des agissements en cause, sans qu'il puisse être réclamé des dommages et intérêts ou indemnités quels qu'ils soient à la Société. La Société se réserve le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un tel litige, même si celui-ci utilise un nouveau compte.

ARTICLE 11. OBLIGATIONS DE LA SOCIETE – LIMITATION DE RESPONSABILITE

11.1. La Société propose un service de fourniture de Traceurs, Abonnements et Services, mais n'est en aucun cas ni le concepteur, ni le fabricant des Traceurs. En conséquence de quoi, la Société ne saurait en aucun cas être tenue de réparer d'éventuels dommages subis par le Client à l'occasion de l'utilisation du Traceur, y compris tout dommage qui ne résulterait pas exclusivement et directement d'une faute directe de la Société.

11.2. En raison des limites technologiques antennes et des signaux satellites GPS, La Société ne peut pas garantir que le dispositif GPS fonctionne à 100% du temps. Le Traceur, l'Application ou la carte SIM peuvent être l'objet de pannes inattendues ou de limitations de réseau.

11.3. Le Client confirme qu'il comprend les limites de la technologie et ne pourra pas tenir La Société responsable des limitations de réseau ou dysfonctionnements de localisation GPS. Par ailleurs, la Société n'est pas en mesure de fournir d'autres informations que la position GPS du Traceur et ne peut garantir l'identité de la personne sur laquelle le Traceur est embarqué.

11.4. Le Client déclare avoir conscience que le réseau GSM/GPRS des opérateurs de téléphonie mobile ainsi que le réseau GPS étant en cours de déploiement, il est possible que certaines zones du territoire ne soient pas couvertes par ces réseaux et que l'accès au service y soit perturbé.

11.5. La Société s'engage à assurer le bon fonctionnement du système WEENECT et à prendre les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité des Services. Il est expressément convenu que le fonctionnement du Service WEENECT est notamment fondé sur des technologies développées et exploitées par des tiers envers lesquels la Société ne dispose d'aucun moyen d'intervention (notamment couverture du réseau et fonctionnement des infrastructures des tiers fournissant un service de communication téléphonique mobile - GSM). Ainsi, Le Client est dûment informé que la Société réalise ses prestations dans le cadre d'une obligation de moyens. Par ailleurs des réparations ou travaux de maintenance sur ses serveurs informatiques et/ou sur les réseaux des opérateurs peuvent amener la Société à suspendre le service sans pour autant donner droit à des indemnités. Dans la mesure du possible, la Société informera préalablement le Client des suspensions prévues. En l'état de la technologie, le service de localisation demeure subordonné aux conditions techniques de la Couverture et d'accès à la Couverture GPS, soit la vision d'au moins 3 satellites, et l'exposition plein ciel de l'antenne de réception. La géolocalisation par GPS n'est généralement pas possible si le système mobile de sécurité se trouve dans un bâtiment, un sous-sol, un tunnel, ou enfermé dans un lieu clos et couvert.

11.6. La responsabilité de la Société ne pourra être engagée lorsque la défaillance du Service WEENECT ou du Traceur résulte de l'un des événements suivants :

11.6.1. Défaut, insuffisance ou encombrement de la Couverture GSM, GPRS et GPS ;

11.6.2. Défaillance, panne, altération ou dégradation volontaire ou non du Traceur, batterie déchargée ou ayant subi une avarie de nature à en empêcher le fonctionnement ;

11.6.3. Dysfonctionnements consécutifs à la situation des matériels dans des champs électromagnétiques perturbant les transmissions de données - ou dans des lieux couverts perturbant l'émission ou la réception des données ou l'accès à la Couverture (GSM ou GPS) ;

11.6.4. Travaux, interventions ou manipulations réalisés sur le Traceur ou les serveurs servant à la fourniture du Service WEENECT ;

11.6.5. Inexactitude ou absence d'actualisation des données fournies par le Client ;

11.6.6. Evènements ou dysfonctionnements ayant une incidence sur les prestations de la Société ;

11.6.7. Divulgaration par le « Client » d'informations confidentielles à des personnes non habilitées ;

11.6.8. Suspension des services consécutifs à un défaut de paiement par le Client.

11.7. Dans ce cadre, la Société répond des seuls dommages directs, personnels et certains liés à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects. Il est expressément convenu entre la Société et le Client que sont considérés comme des dommages indirects, les

dommages ne résultant pas directement et exclusivement de l'inexécution par la Société d'une obligation contractuelle. En tout état de cause, la responsabilité de la Société au titre de l'ensemble des Abonnements ne saurait excéder le montant des sommes (HT) effectivement versées par le Client à la Société au cours des 12 derniers mois.

11.8. La société ne pourra être responsable de préjudice en cas de force majeure. De façon expresse sont considérés par la Société et le Client comme des cas de force majeure, les évènements retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français comme étant irrésistibles, imprévisibles et extérieurs à la volonté des Parties ainsi que les évènements suivants : les incendies, les dégâts des eaux, les catastrophes naturelles, les tempêtes, la foudre, les grèves, les inondations, les tremblements de terre, les attentats, les explosions, les guerres, opérations militaires ou troubles civils, les blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'arrêt de fourniture d'énergie, toute restriction législative ou réglementaire à la fourniture d'un Service WEENECT, toute décision d'une autorité publique non imputable à la Société et empêchant la fourniture d'un Service WEENECT.

11.9. En outre, l'utilisation du Traceur ne saurait en aucun cas dispenser le Client du respect scrupuleux de la législation.

11.10. La Société ne pourra être tenue responsable de toute perte de données, susceptibles de survenir lors de l'utilisation du Site ou de l'Application et/ou l'impossibilité d'accéder ou d'utiliser à ces derniers.

11.11. Par ailleurs, le Site peut contenir des liens et des visuels publicitaires, promotionnels, commerciaux ou de parrainage vers des sites Internet de tiers ou prestataires de services indépendants. La Société n'est pas responsable des contenus desdits tiers ou sites tiers, n'en garantit ni l'exactitude, ni la validité, ni la qualité, ni l'intégrité, en particulier dans le cadre des transactions effectuées directement entre le Client-même et un tiers revendeur ou prestataire indépendant de la Société.

11.12. De même, la Société ne saurait assumer les coûts de connexion, et de manière générale, tous coûts de communication induits par l'accès au Site et par son utilisation par le Client.

ARTICLE 12. ASSISTANCE

12.1. La Société met à la disposition du Client un service d'assistance en ligne gratuit (hors éventuels coûts de connexion à Internet) disponible sur le Site et prenant la forme d'un formulaire de contact.

12.2. En cas de difficulté, le Client peut s'adresser à l'un des conseillers du service d'assistance selon les modalités décrites ci-dessus pour trouver une solution à la difficulté rencontrée. Toute réclamation, contestation ou demande de remboursement doit, pour être valable et prise en compte, comporter des justificatifs. La Société s'engage à apporter une réponse à toute réclamation, contestation ou demande de remboursement dans un délai de 30 jours ouvrés à compter de la date de réception de cette dernière.

ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE - LOGICIEL - APPLICATION

13.1. La Société est titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle relatifs aux Traceurs et aux Services et Abonnements WEENECT. WEENECT est une marque déposée propriété de la Société. Aucune stipulation des présentes CGV ne peut être interprétée comme opérant un quelconque transfert de droit de propriété intellectuelle sur ce signe au profit du Client ou d'un quelconque utilisateur.

13.2. L'utilisation du logiciel embarqué dans le Traceur ou de l'Application disponible sur l'Apple Store ou le Google Play est soumise à l'acceptation par le Client des conditions suivantes:

13.2.1. La Société concède au Client, qui l'accepte, un droit d'utilisation personnel, limité, incessible et non exclusif du Logiciel et de l'Application (ci-après dénommée la "Licence") selon les termes et conditions exposés ci-après.

13.2.2. La Licence comprend exclusivement le droit d'utiliser le Logiciel et l'Application (y compris sa documentation) pendant la durée de l'Abonnement souscrit par le Client

13.2.3. La Licence ne comprend aucun transfert de propriété du Logiciel ou de l'Application ni d'un quelconque de leurs éléments (y compris la documentation) au profit du Client.

13.2.4. Le Client s'engage à ne pas décompiler, reproduire, traduire, adapter, arranger, modifier le Logiciel ou l'Application ainsi que la documentation associée, même si de tels actes seraient nécessaires pour permettre l'utilisation du Logiciel ou de l'Application conformément à leur destination.

13.2.5. Le Client ne pourra faire de copie de sauvegarde du Logiciel ou de l'Application et s'interdit d'utiliser le Logiciel ou l'Application en lien avec tout autre produit que le Traceur.

13.2.6. Le Client s'interdit tout acte de cession ou redistribution ou de sous-licence sans l'accord exprès, écrit et préalable de la Société.

13.3. La Société pourra procéder à distance à des mises à jour du logiciel embarqué dans le Traceur.

13.4. De manière générale, la Société se réserve la faculté de faire évoluer à sa seule discrétion les spécifications techniques du Traceur, de l'Application et du Service WEENECT ainsi que la technologie de communication employée pour le Service WEENECT à ses seuls frais. Une telle évolution ne peut être invoquée comme cause de résiliation des présentes CGV par le Client.

ARTICLE 14. INFORMATIQUE ET LIBERTES- PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

14.1. Les données du Client font l'objet d'une double déclaration et d'un engagement de conformité auprès de la CNIL :

14.1.1. Une déclaration n°1621514 pour les données personnelles du Client

14.1.2. Une déclaration n°1621521 concernant les données liées à la géolocalisation.

14.2. Le Client peut accéder aux données de localisation sur son Espace client.

14.3. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir les communications et, le cas échéant, rectifications ou suppressions des informations la concernant, en envoyant un courrier postal accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : HAREAU / WEENECT, Informatique et Libertés, 101 rue de Sèvres, 75006 Paris, France.

14.4. Interdiction de l'utilisation des données des Traceurs, Abonnements et Services pour des applications susceptibles de porter atteinte au respect de la vie privée tel que décrit par la CNIL (www.cnil.fr).

14.5. La Société attire l'attention du Client sur le fait que les données collectées doivent être adéquates, pertinentes et non excessives par rapport aux finalités pour lesquelles elles sont enregistrées et que ces données doivent être conservées uniquement pendant une durée qui n'excède pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont utilisées.

ARTICLE 15. DISPOSITIONS DIVERSES

15.1. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un engagement par l'autre Partie à l'une des obligations visées par les présentes (ou de son manquement), ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause (ou à se prévaloir du manquement en cause).



15.2. La Société se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des Services ou de céder son activité à un tiers sans que cette sous-traitance ou cession nécessite l'accord préalable du Client, ce que le Client reconnaît expressément.

ARTICLE 16. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGV sont régies par la loi française. Toute contestation relative aux CGV sera soumise à la compétence exclusive du tribunal compétent de Paris.

Ces CGV ont été mises à jour le 17 février 2020